

L'Agenda 21 du Loiret au service du développement durable



Le diagnostic établi lors de l'élaboration de l'Agenda 21 du Loiret met en lumière des atouts en matière de cohésion sociale, de dynamisme économique ou d'usage des transports en commun. La situation est cependant moins favorable face à l'exposition aux risques, à la qualité de l'eau et de l'air ou à la formation des jeunes.

Vingt ans après son adoption au sommet de la Terre à Rio, la déclinaison de l'Agenda 21 est devenue un outil de développement durable pour les collectivités et les territoires.

Il marque la volonté d'intégrer aux projets locaux toutes les composantes du développement durable : équilibre entre le court et le long terme, conciliation des exigences économiques, sociales et environnementales, prise en compte des enjeux locaux et globaux, développement écologiquement et socialement responsable.

Cette étude présente les atouts et les faiblesses du Loiret au regard des cinq finalités du développement durable pour lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles, viser l'épanouissement de chacun et la solidarité entre tous les êtres humains et les territoires, par l'adoption de modes de production et de consommation responsables.

Elle contribue à alimenter les réflexions lors de la définition du projet territorial de développement durable de l'Agenda 21 du Loiret.

Situation relative du Loiret

	Territoire de comparaison *	France de province
Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère		
Qualité de l'air (agglomération)	-	-
Exposition aux risques naturels	-	-
Émissions de GES des logements	+	+
Utilisation des transports en commun	+	+
Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
Surface artificialisée	=	=
Espaces Natura 2000	+	+
Prélèvements en eau - agriculture	-	-
Prélèvements en eau - ménages	=	+
Qualité de l'eau (nitrates)	-	-
Finalités 3 et 4 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations Épanouissement de tous les êtres humains		
Pauvreté	+	+
Niveau d'emploi	+	+
Emplois précaires	+	+
Logements sociaux	=	+
Étudiants, formation des jeunes	-	-
Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables		
Agriculture biologique	-	-
Création d'entreprises	+	+
Potentiel de développement (fonctions métropolitaines)	+	+
Circuits courts	+	+
Production de déchets ménagers et assimilés	=	+

* ensemble de sept départements aux caractéristiques comparables (cf. méthodologie)

Note de lecture : en matière de qualité de l'air, la situation du Loiret semble moins favorable que celles du territoire de référence et de la France de province.

Source : Insee

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

La lutte contre le dérèglement climatique d'origine humaine constitue un enjeu majeur de solidarité entre hommes, générations et territoires. Le changement climatique, phénomène global difficilement mesurable au niveau local, peut toutefois s'appréhender par ses effets sur la qualité de l'air et sur l'importance des risques, ainsi que par des facteurs pouvant y contribuer, tels que les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Une qualité de l'air à surveiller

Dans l'agglomération orléanaise, l'indice ATMO mesurant la qualité de l'air dans les grandes agglomérations, indique une moyenne de plus de 25 jours par an de niveaux médiocre, mauvais ou très mauvais sur les quatre dernières années. L'agglomération se classe au dernier rang des grandes agglomérations du territoire de comparaison avec seulement 77 % de jours ayant bénéficié d'une bonne qualité de l'air.

Une population davantage exposée aux risques naturels

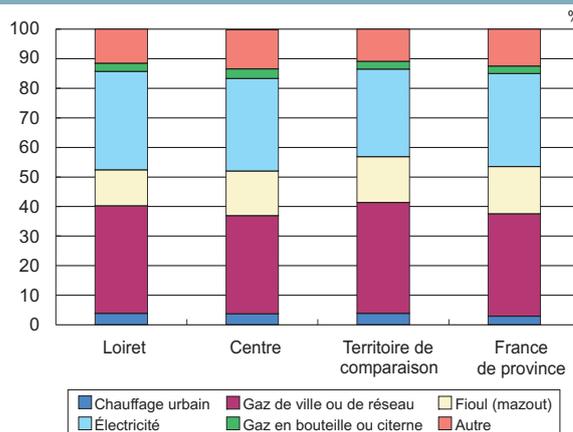
Les risques liés aux inondations sont importants dans le Loiret, traversé par près de 5 000 km de cours d'eau. Ils concernent 15 % de la population et 7 % de la surface départementale. Le département n'est pas à l'abri d'une crise majeure aux enjeux humains et économiques conséquents. Dans le Loiret, 28 % des communes sont couvertes par un plan de prévention des risques inondations (PPRI), proportion semblable à la moyenne nationale, mais très en deçà du niveau observé en Indre-et-Loire et dans le Maine-et-Loire, les deux départements du territoire de comparaison traversés par la Loire. Au cours des vingt dernières années, 45 % des communes du Loiret ont été concernées par un arrêté de catastrophes naturelles lié à un mouvement de terrain dû à la sécheresse (aléa argile). Ce niveau est très supérieur à la moyenne nationale.

Le dérèglement climatique se manifeste notamment par l'élévation des températures. Il pourrait dégrader la qualité de l'air. De même l'amplification des phénomènes extrêmes pourrait avoir un impact sur les aléas inondation et argile.

Des logements récents potentiellement moins émetteurs de GES

Le changement climatique a pour principale origine les émissions de GES. Ces dernières sont fortement liées aux activités économiques consommatrices d'énergies fossiles, à la performance énergétique des bâtiments, aux déplacements et modes de transports utilisés sur le territoire. Dans la région Centre, plus de la moitié des émissions sont dues à la combustion des énergies fossiles dans les secteurs résidentiel-tertiaire et du transport. Les résidences principales sont moins énergivores dans le Loiret que dans les autres départements du territoire de comparaison. Les logements sont moins anciens : 55 % ont été construits avant 1975 contre 61 % ailleurs et seulement 12 % sont chauffés au fioul, mode de chauffage fortement émetteur de GES. La performance énergétique des logements y semble également plus favorable, avec moins de logements fortement émissifs.

Résidences principales selon le mode de chauffage et le combustible utilisé



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Un usage de la voiture prédominant

La voiture est le mode de transport majoritaire dans le Loiret comme ailleurs. Les trois quarts des actifs l'utilisent pour effectuer les trajets domicile-travail. Un navetteur du Loiret parcourt en moyenne 24,5 kilomètres par jour, soit près de 1,5 kilomètre de moins que sur le territoire de comparaison. Pour aller travailler ou étudier, un navetteur émet 124,6 g de CO₂ par kilomètre.

Parmi les immatriculations de 2009, la part des véhicules peu polluants est plus faible dans le Loiret (44,8 %). L'usage des transports en commun est assez élevé : 8,7 % des déplacements domicile-travail, contre un peu plus de 7 % ailleurs. Favoriser le recours aux transports en commun ou autres modes alternatifs, notamment en interurbain est un facteur de limitation des émissions de CO₂.

Transport : principaux indicateurs

	Loiret	Centre	Territoire de comparaison	France de province
Part des déplacements domicile-travail effectués en 2010 (%) :				
voiture	76,8	77,1	76,7	76,8
transport en commun	8,7	7,3	7,1	7,4
Distance moyenne des navettes domicile-travail en 2010 (km)	24,5	27,5	25,9	26,8
Part des voitures peu polluantes (moins de 120 g par km) dans les immatriculations en 2009 (%)	44,8	45,6	47,5	49,1
Émissions totales de CO ₂ par personne et par km en 2007 (g par jour)	124,6	124,1	126,3	127,6

Sources : Insee, SOeS ; Medde

Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE), approuvé en 2012, fixe des objectifs importants de réduction des émissions dans les secteurs résidentiel-tertiaire et du transport. Les énergies renouvelables (chaleur ou électricité) doivent permettre la réduction de consommation en énergies fossiles. Dans le département du Loiret comme sur le territoire de comparaison, l'énergie éolienne est la principale source d'électricité d'origine renouvelable.

L'Agenda 21 : un projet d'avenir durable pour le Loiret

Le Conseil général du Loiret a décidé de s'engager dans la réalisation d'un Agenda 21, processus de réflexion stratégique et de programmation d'actions basé sur l'intégration des finalités du développement durable.

En s'engageant dans une telle démarche, le Département affiche sa volonté de maintenir l'attractivité et le développement du Loiret, en préservant son environnement et la qualité de vie de ses habitants.

Il souhaite partager un diagnostic et définir les enjeux de développement durable, ceux-ci étant déclinés concrètement en actions. Il doit mettre en cohérence les politiques départementales au service du projet de territoire, stratégique, partenarial et global et favoriser

ainsi un développement durable, solidaire et partagé du Loiret, dans le souci de préserver les intérêts de ses générations présentes et futures.

Afin d'alimenter la réflexion engagée, le Conseil général du Loiret a décidé de nouer un partenariat avec l'Insee afin d'utiliser un socle d'indicateurs et de constituer un référentiel de comparaison pour positionner le territoire du Loiret dans un contexte élargi pertinent. Ce référentiel de comparaison permet d'objectiver les forces et les faiblesses du département en matière de développement durable et de contribuer ainsi à la définition d'axes stratégiques d'intervention.

Hugues Saury, Vice-président du Conseil général du Loiret, chargé du pilotage de l'Agenda 21

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Le maintien de la biodiversité est une condition majeure de la durabilité des écosystèmes dont dépendent, directement ou indirectement, toutes les sociétés humaines. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire fait de leur préservation une condition fondamentale du développement humain.

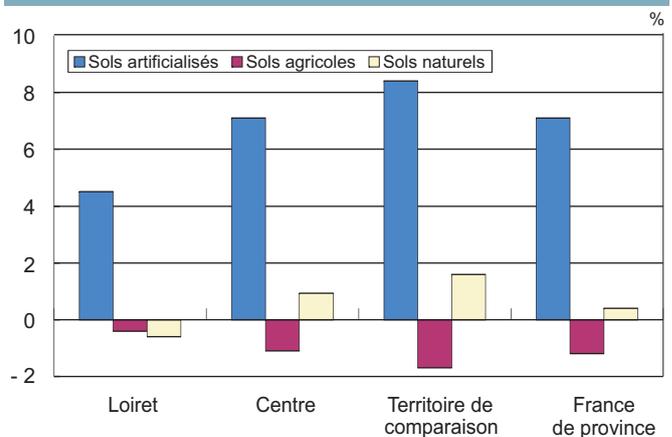
Une évolution contenue de l'artificialisation

Dans le Loiret, un quart du territoire est couvert par des forêts et les deux tiers par des terres agricoles. La part de la surface artificialisée (5,2 %) est supérieure à la moyenne régionale mais reste proche de celle du territoire de comparaison.

L'artificialisation engendre une perte irréversible de la biodiversité et une imperméabilisation des sols pouvant perturber le régime des eaux et affecter leur qualité. Le Loiret est marqué par une évolution du taux d'artificialisation plutôt contenue par rapport à la région, à la métropole et aux autres départements de comparaison.

Entre 2006 et 2010, environ 3 000 hectares ont été artificialisés dans le département à la fois au détriment

Évolution de l'occupation des sols entre 2006 et 2010



Source : Agreste, enquête TERUTI-Lucas

des espaces agricoles et des espaces naturels. La perte de la surface agricole (-0,4 %) est cependant moins importante dans le Loiret qu'ailleurs. À l'opposé, le département perd 0,6 % d'espaces naturels tandis que la tendance générale est plutôt au gain, essentiellement du fait des déprises agricoles.

Des espaces et des espèces protégés

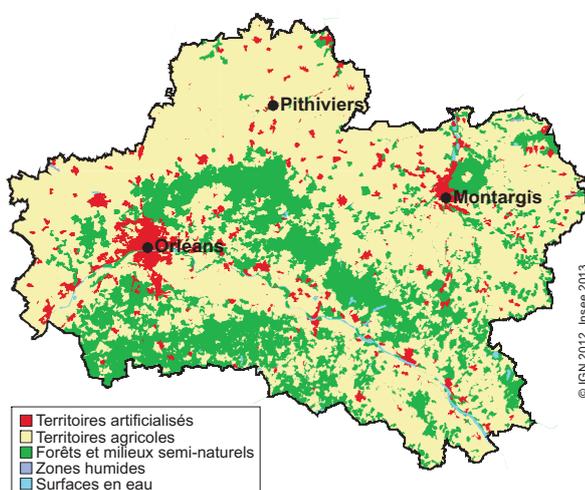
La richesse et la protection des espèces et des milieux naturels sont appréciées par le classement d'une partie du territoire en site Natura 2000 et par l'existence de programmes d'inventaires naturalistes. Les sites du réseau Natura 2000 représentent 18,7 % du territoire, plaçant le Loiret parmi les départements les mieux classés. Ces espaces, riches de nombreux écosystèmes, accueillent de nombreuses espèces de faune et de flore. L'objectif de cette mesure est le maintien ou la restauration de la biodiversité dans un état de conservation favorable, au travers de contrats passés avec les propriétaires.

Dans le Loiret, seule 8 % de la surface est classée en zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff), proche de la moyenne régionale.

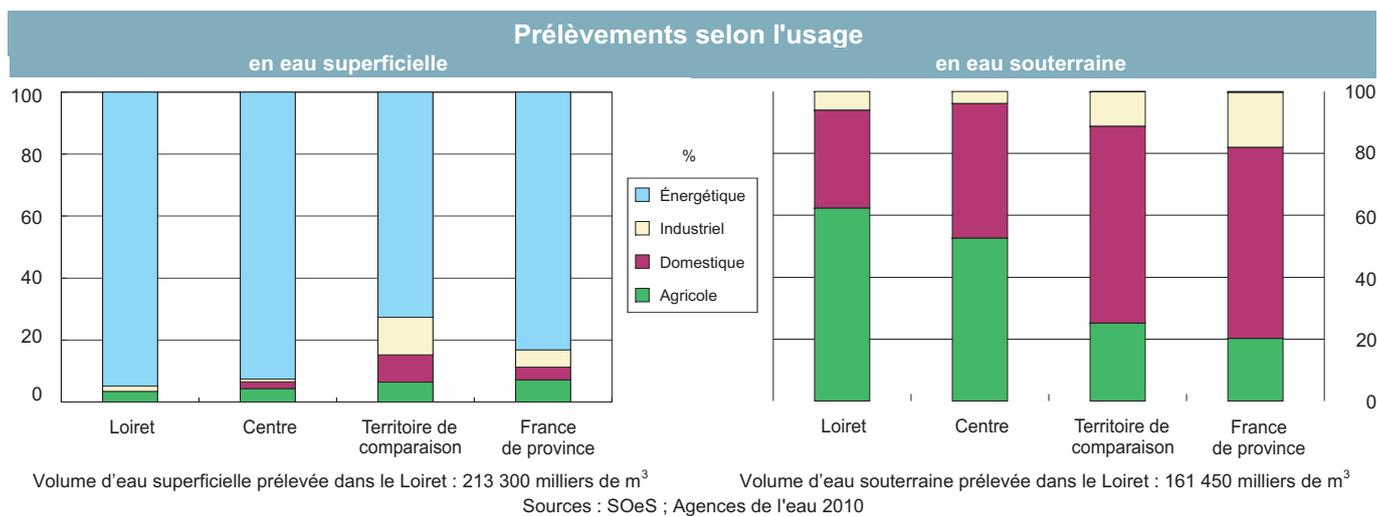
Une utilisation importante d'eau

Le département se caractérise par des activités industrielles ou agricoles fortement utilisatrices en eau. Ainsi

Occupation des sols



Source : Union européenne ; SOEs, Corine Land Cover 2006



le secteur de l'énergie est à l'origine de plus de la moitié des prélèvements en eau, suivi par le secteur agricole qui en représente plus du quart.

Le volume d'eau prélevé par l'agriculture est très important dans le Loiret : 301 m³ d'eau par hectare de surface utilisée, contre 122 m³ pour la région Centre et 59 m³ pour la moyenne du territoire de comparaison. La spécialisation céréalière du département explique ce constat. Avec 78 m³ d'eau potable prélevée par habitant, le Loiret se situe dans la moyenne des départements du territoire de comparaison. Les prélèvements pour usage domestique sont cependant plus faibles qu'au niveau national. L'industrie, hors énergie, représente près de 4 % des prélèvements en eau car elle est structurée autour de secteurs fortement utilisateurs : pharmacie, chimie, caoutchouc, métallurgie, etc.

À l'exception du secteur de l'énergie, principal utilisateur d'eau superficielle (pour le refroidissement des centrales nucléaires), l'origine de l'eau prélevée dans le département est presque exclusivement souterraine. L'agriculture représente 62 % de ces prélèvements. Le Loiret figure par ailleurs au 3^e rang des départements français en matière de surfaces irriguées avec près d'un tiers de la surface agricole utilisée. L'irrigation, favorable aux rendements de productions à valeur ajoutée élevée, a un impact fort sur la disponibilité de la ressource. Il existe un risque de conflits d'usage en période estivale, pouvant être exacerbé par les changements climatiques.

↳ Une qualité de l'eau à surveiller

La protection à long terme des ressources en eau, condition du développement durable figure parmi les priorités européennes. La présence de nitrates est un indice de pollution d'origine majoritairement agricole, mais également urbaine ou industrielle. Dans le Loiret, près d'un point de mesure sur quatre révèle une altération critique de l'eau potable par les nitrates. La qualité de l'eau est plus dégradée par les nitrates dans le Loiret que dans les autres départements du territoire de comparaison. Des politiques de gestion de l'eau existent sur le territoire. Afin de limiter les situations de crise, des règles de gestion strictes sont mises en place, dans le cadre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Deux SAGE ont été approuvés dans le Loiret.

↳ Finalités 3 et 4 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Épanouissement de tous les êtres humains

Les dimensions humaines et sociales du développement durable sont traitées principalement dans deux finalités du cadre de référence des Agendas 21. La cohésion sociale entre territoires et générations est complémentaire de celle visant à l'épanouissement des êtres humains. L'approche multi-dimensionnelle de la cohésion sociale et territoriale repose sur la réduction des inégalités entre personnes et entre territoires ainsi que sur l'accès à l'emploi, aux équipements et aux services. Elle vise à favoriser le bien-être sans pour autant hypothéquer le développement des générations futures.

↳ Un territoire socialement préservé

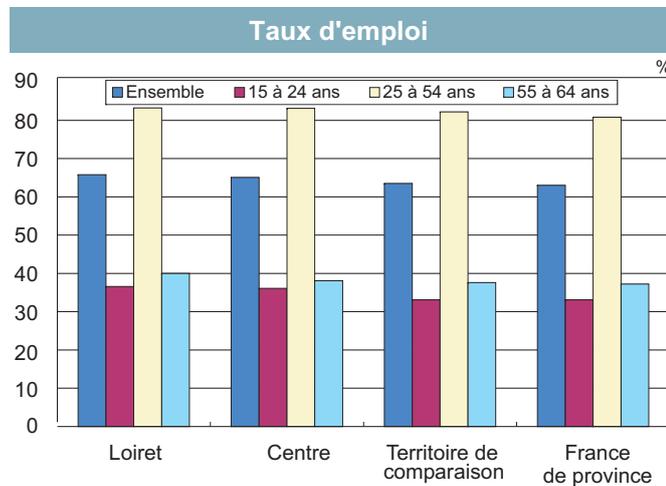
En termes de richesse, le Loiret apparaît favorisé. Il est plus épargné par la pauvreté que les autres départements du territoire de référence. Avec 12 % de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, la situation du département est plus favorable de 2 points à celle observée au niveau national. Le Loiret compte également moins de foyers fiscaux non imposés. Le poids des prestations sociales dans le revenu disponible est un peu plus faible qu'ailleurs. En termes de disparité du niveau de vie, le Loiret se situe dans la moyenne métropolitaine et dans celle des départements de comparaison.

↳ Une situation favorable pour l'emploi

Ce niveau de richesse s'explique en partie par un bon niveau d'emploi. Deux loiretains sur trois en âge de travailler ont un emploi, soit le deuxième plus fort taux des départements comparables. La situation est nettement plus favorable qu'au niveau national, quelle que soit la tranche d'âge considérée. Le taux de chômage atteint 10,2 % de la population active au deuxième trimestre 2013, soit un niveau légèrement inférieur à celui de la métropole. Cependant, la situation est plus difficile pour les immigrés, qui rencontrent des difficultés à s'insérer sur le marché du travail : plus d'un actif immigré sur cinq est au chômage, taux inférieur à celui du territoire de comparaison.

Les emplois précaires, pouvant générer des situations de fragilité, sont moins présents dans le département

(CDD, intérim, contrats aidés, mais aussi temps partiel). Les emplois sont plus stables et un peu plus qualifiés. Les cadres et professions intermédiaires représentent 41 % des actifs occupés, taux supérieur à la moyenne du territoire de comparaison. Le Loiret compte aussi davantage de diplômés du supérieur parmi les jeunes actifs.



Source : Insee, Recensement de la population 2010

Des logements et des équipements adaptés à la population

Avec l'emploi, la capacité d'un territoire à offrir à ses occupants un accès facilité aux logements et aux équipements est un facteur de qualité de vie. L'offre de logements sociaux, avec 732 logements pour 10 000 habitants, place le Loiret dans la moyenne du territoire de référence. La densité de logements sociaux est nettement plus importante qu'en France de province (environ 100 logements supplémentaires pour 10 000 habitants). Cependant, des disparités peuvent exister sur le territoire. Bien qu'elles ne concernent qu'une part infime des logements (0,6 %), les situations de suroccupation accentuée, c'est-à-dire avec au minimum deux pièces manquantes par rapport à la norme d'occupation, sont plus fréquentes dans le Loiret.

En matière d'équipements et de services à la population, le département est bien positionné : en moyenne, 17,3 équipements par commune contre 12,2 pour la zone de comparaison et 14,2 pour la France de province. Les temps d'accès aux équipements sont semblables à ceux observés sur les autres territoires.

À l'image de la situation régionale, la densité de médecins est très faible dans le Loiret : seulement 80 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants contre 98 en moyenne sur le territoire de comparaison. Cette très faible offre médicale peut engendrer des difficultés d'accès aux soins dans un contexte de vieillissement de la population.

Un vieillissement à anticiper

La progression prévisible du nombre de personnes âgées (y compris dépendantes) dans le département, conséquence du vieillissement structurel de la population, constitue un enjeu pour les années à venir. Si les tendances démographiques se maintiennent, la part des 65 ans et plus passera de 17 % en 2010 à 26 % en 2040,

soit plus d'une personne sur quatre. Le rapport entre la population âgée et les personnes en âge de travailler permet de mesurer la solidarité intergénérationnelle. En 2010, on compte 26 personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de 15 à 64 ans. Ce taux est semblable à celui du territoire de comparaison et à la moyenne nationale. À l'horizon 2040, si les tendances démographiques se prolongent, ce taux augmentera de 19 points.

Formation et insertion des jeunes, un enjeu pour le département

La formation des jeunes est également un levier stratégique car elle facilite l'intégration sur le marché du travail et demeure un facteur de dynamisme des territoires. Les jeunes étudiants sont moins nombreux dans le Loiret que sur les zones comparables ou en France de province : 17,1 % des 16-29 ans poursuivent des études supérieures. Le département est confronté à une proportion importante de jeunes sortant du système scolaire sans qualification : 23,7 % des 20-24 ans. La part des jeunes non insérés, le taux de sortie sans diplôme et les situations d'illettrisme sont supérieurs à ceux observés sur le territoire de comparaison. Ces éléments sont autant de freins à l'insertion et accentuent les risques de pauvreté et d'isolement des jeunes.

Cohésion sociale : principaux indicateurs

	Loiret	Centre	Territoire de comparaison	France de province
Taux de sortie sans diplôme des 20-24 ans en 2009	23,7	21,0	19,7	20,8
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2010	20,0	20,5	18,9	20,6
Part des diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans non scolarisés en 2009	39,3	37,1	38,4	39,2
Part des foyers fiscaux non imposés en 2010	42,1	45,3	47,6	48,0
Part des personnes âgées de 65 ans et plus en 2010	16,9	18,9	16,9	18,0

Sources : Insee, Recensements de la population ; DGFIP, Fichiers fiscaux

Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les activités économiques et les modes de consommation des ménages ont des impacts en termes de pression sur l'environnement.

Des spécificités industrielles, facteurs de risques

La part de l'emploi industriel dans le Loiret est identique à celle du territoire de comparaison. Cependant le type d'industries présentes sur le territoire diffère : plus d'emplois dans les domaines de la chimie, de l'énergie, des déchets, de la fabrication d'équipements. Parmi les services, le secteur des transports et de l'entrepôt est également conséquent. Ces diverses activités peuvent être génératrices de risques, de pollution ou de consommation d'espace.

Avec la présence sur le territoire ou aux abords de trois centrales nucléaires et de 22 établissements classés Seveso,

le Loiret se trouve particulièrement exposé aux risques industriels et technologiques.

En termes de déchets industriels dangereux, il est le producteur le plus important du territoire de comparaison avec près de 75 000 tonnes en 2010. Il génère à lui seul la moitié de ce type de déchets du Centre et traite 70 % des déchets dangereux de la région.

Avec 39 établissements dépassant les seuils de pollution réglementaires en 2009, le Loiret se place parmi les trois départements du territoire de comparaison concentrant le plus grand nombre de sites pollueurs. Il s'agit essentiellement d'établissements liés aux industries chimique, alimentaire et du papier-carton.

Le développement économique a également des incidences en termes de modification des usages des sols et des paysages, de par la consommation foncière engendrée par les constructions de locaux d'activité. Le département se distingue par davantage de constructions de locaux industriels et d'entrepôts, reflet des caractéristiques sectorielles du département, mais aussi par la création de locaux de service public.

↳ Un tissu productif dynamique

Stimuler la création d'entreprises est un objectif majeur des acteurs publics locaux, notamment pour favoriser le dynamisme économique et réduire le chômage. Avec un taux de création d'entreprises de 15,5 % en 2012, le Loiret arrive en première position des départements du territoire de comparaison. La survie des entreprises est plus favorable qu'au niveau national : deux tiers de celles nouvellement créées subsistent trois ans après leur création, et un peu plus de la moitié cinq ans après.

Attirer les investisseurs et proposer des emplois de cadres supérieurs concourent à l'attractivité et à la vitalité du territoire. Le Loiret présente une ouverture à l'international (15,6 % des effectifs salariés sont contrôlés par un groupe étranger) et bénéficie de la présence importante de cadres des fonctions métropolitaines supérieures (chercheurs, ingénieurs...). Ces emplois qui reflètent le potentiel de développement d'un territoire, représentent 7,9 % de l'emploi total, plaçant le Loiret au 1^{er} rang des départements de référence.

↳ Des circuits courts pour commercialiser les produits agricoles

L'agriculture est un secteur économique qui joue massivement sur les équilibres environnementaux (biodiversité, paysage...). L'agriculture du Loiret est caractérisée par la prépondérance des exploitations spécialisées dans les grandes cultures. Avec moins de 1 % de la surface agricole utilisée, l'agriculture biologique est encore très minoritaire.

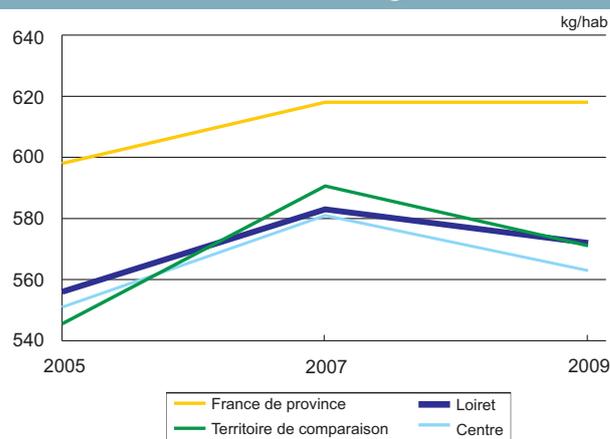
Les circuits courts de commercialisation contribuent au développement d'une consommation durable et responsable. Ce dispositif est beaucoup plus répandu dans le Loiret que dans les autres départements du territoire de comparaison : en 2010, 16,4 % des exploitations agricoles du Loiret commercialisent au moins un produit via un circuit court. De plus, le Loiret compte dix associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP).

↳ De moins en moins de déchets ménagers

Les ménages sont des acteurs majeurs dans l'enjeu de consommation responsable, à la fois par leur stratégie d'achat et de tri des déchets ménagers.

Dans le Loiret, la quantité de déchets ménagers et assimilés produite par habitant s'élève à 572 kg en 2009, un niveau similaire à la moyenne du territoire de comparaison, mais plus faible qu'au niveau national. La production de déchets est moins importante qu'en 2007. Les collectivités sont cependant incitées à poursuivre leurs efforts et à diminuer la production actuelle de déchets, de manière à participer à l'effort collectif restant à réaliser au niveau national. ♦

Production de déchets ménagers et assimilés



Sources : SOeS ; Ademe, Enquête collecte

Méthodologie

Pour positionner le département du Loiret dans un contexte élargi pertinent, sept départements présentant des caractéristiques similaires tant d'un point de vue démographique, de structure urbaine (influence des aires urbaines), d'emploi, de tissu économique, etc. ont été identifiés. Il s'agit de la Sarthe, de la Marne, de la Somme, de l'Indre-et-Loire, du Calvados, de la Meurthe-et-Moselle et du Maine-et-Loire. Ce référentiel de comparaison permet d'objectiver les forces et les faiblesses du Loiret en le comparant à la moyenne des sept départements comparables (territoire de comparaison) ou en le positionnant en fonction du rang de classement des différents indicateurs de développement durable sur les huit départements.

Les indicateurs utilisés proviennent essentiellement de la base de données dédiée aux indicateurs de développement durable, élaborée par l'Insee et le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (Medde).

Ces indicateurs ont tous été mobilisés à l'échelle des départements, certains d'entre eux pourront permettre d'appréhender les disparités territoriales à des niveaux plus locaux et donner lieu à des études ultérieures.

Pour comprendre ces résultats

Définitions

Indice ATMO : indicateur destiné à fournir une information synthétique sur la qualité de l'air des grandes agglomérations, à partir des relevés journaliers effectués par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQUA). La méthode de calcul de l'indice ATMO repose sur des sous-indices calculés pour chacun des quatre polluants suivants : ozone (O₃), dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂), poussière (PM10).

Fonctions métropolitaines supérieures : regroupent les cadres et dirigeants d'entreprises exerçant leur activité dans cinq fonctions dites « métropolitaines » : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion et culture-loisirs.

Circuit court : mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Les données présentes dans ce document excluent le vin.

Navettes domicile-travail : calculées pour les personnes occupant un emploi et dont le lieu de travail n'est pas sur la même commune que leur lieu de résidence.

Émissions de gaz à effet de serre (GES) : émanations naturelles ou industrielles qui contribuent au réchauffement de la planète en modifiant l'atmosphère. Les principaux gaz responsables de l'effet de serre, dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆).

Déchets ménagers et assimilés : six catégories de déchets sont prises en compte. Ce sont les ordures ménagères résiduel-

les en mélange collectées en porte à porte, le verre et les matériaux secs, collectés en porte à porte ou par apport volontaire aux bornes de collecte, les biodéchets et les déchets verts, les encombrants, les déchets déposés en déchèteries.

Surface artificialisée : toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide, etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire).

Sites Natura 2000 : sélectionnés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore ». Le réseau Natura 2000 a pour objectif le maintien ou la restauration dans un bon état de conservation des espèces et des habitats qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000.

Taux de pauvreté : proportion de personnes dont le revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté, égal à 60 % de la médiane des revenus disponibles.

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés : rapport entre le nombre de jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni étudiants ni en emploi et le nombre total de jeunes de 18 à 25 ans

Établissements Seveso : installations industrielles présentant des risques pour la population qui réside autour de ces sites.

Équipements : la base permanente des équipements comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture.

La Direction départementale des territoires (DDT) du Loiret a été associée à la relecture et a fait part de son expertise.

Pour en savoir plus

« Les enjeux du développement durable en région », *Insee Centre Info* n° 186, Insee-Dreal, mars 2013.

« Les territoires à forte vulnérabilité énergétique ont les croissances de population les plus marquées », *Insee Centre Info* n° 185, Insee-Dreal, février 2013.

« Les ménages de la région Centre doivent poursuivre leurs efforts en faveur de l'environnement », *Insee Centre Info* n° 178, Insee-Dreal, mars 2012.

« Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 : vers une économie verte et équitable » octobre 2012.

« Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 », *Repères*, SOeS-Insee, février 2012.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html> : cadre de référence, évaluation des agendas 21

http://insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossier_web/dev_durable/accueil-developpement-durable.htm

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Directeur de la publication
Dominique Perrin

Coordination des études
Corinne Chevalier

Équipe de projet
Annie Clerzau
Hélène Lapeyre
Marielle Piron-Jaumain (CG 45)

Rédaction en chef
Philippe Calatayud
Jacqueline Duvey-Pilate
Danielle Malody

Maquettistes / Webmestre
Christian Leguay /
Hélène Ferreira Fernandes

Relations médias
Pascale Haye-Delise
Hortense Robert

Institut national de la statistique et des études économiques

Direction régionale du Centre
131 rue du faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Tél : 02 38 69 52 52 - Fax : 02 38 69 52 00

www.insee.fr/centre